



Madame, Monsieur,

Le 15 avril dernier, les Français assistaient, médusés, à l'incendie du toit de Notre Dame de Paris. S'ensuivit un moment d'émotion nationale qui témoignait de l'importance du patrimoine dans notre culture et notre histoire collective.

Toute proportion gardée, l'incendie

du toit de la Grange aux Dîmes en 2013 relève du même esprit. Édifiée aux XIV^e et XV^e siècles, la Grange aux Dîmes est un vestige de l'ancien prieuré inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La commune l'a acquise en 1992. Depuis, quelques projets ont été esquissés. Le plus abouti en 2013, avec l'appui de l'agglomération, prévoyait d'y installer la médiathèque. C'est ce projet, abandonné par l'équipe municipale élue entre 2014 et 2017, que nous avons décidé de relancer. Dès cette année, les études de faisabilité vont commencer. Outre la partie médiathèque, il est prévu un auditorium d'une centaine de places et un hall d'entrée pouvant accueillir des expositions, dont la commune pourra profiter. Pourquoi un tel choix ? Trop d'années ont passé pour tergiverser plus longtemps sur le devenir de la Grange aux Dîmes qui va finir par coûter cher à la commune, rien que pour la maintenir debout. Même si nous avons réussi à redresser les finances de la commune et à la désendetter, la capacité d'investissement retrouvée devra être consacrée aux nouveaux besoins en équipements publics qui vont apparaître avec la croissance de la population. Par exemple, quid du gymnase occupé actuellement à 100 % ?

La commune n'a pas les moyens de financer les 4 millions d'euros nécessaires pour réhabiliter la Grange aux Dîmes. Le coût de l'opération sera entièrement pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération avec des subventions de l'État, du Département et de la Région. Précision importante, l'édifice restera propriété de la commune, même si l'agglomération en assurera l'entretien et le fonctionnement. L'équipe municipale s'est battue pour que la somme soit inscrite au plan pluriannuel des investissements de Cœur d'Essonne. Nous avons insisté sur l'aspect patrimonial de l'opération et sur le fait que Longpont était la seule des 21 communes de l'agglomération à ne pas disposer d'un équipement communautaire digne de ce nom. Après les élections municipales de 2020, il faudra continuer à se battre pour que le projet se poursuive, d'autant que les finances de l'agglomération ne sont pas au beau fixe.

Autre élément essentiel du patrimoine longpontain : la basilique, propriété de la commune. La Société Historique de Longpont et la paroisse m'ont alerté sur l'urgence de traiter le portail ouest, l'un des éléments les plus remarquables de l'édifice qui remonte à 1250. Ce portail est attaqué par un champignon qui « mange » la pierre. La première alerte a été donnée en 2005, suivie d'un diagnostic précis en 2014. Il est temps d'agir. Nous avons lancé la procédure pour choisir un maître d'œuvre et chercher des subventions notamment par le biais de la Fondation du Patrimoine, afin de financer les 250 000 euros nécessaires. Les travaux de rénovation devraient débuter dès 2020. Dans le même temps, nous bâtissons un plan pluriannuel de réhabilitation de la basilique qui en a bien besoin. Enfin, la commune a choisi un prestataire chargé de démolir la toiture et de nettoyer les gouttières chaque année. Les services techniques ont également « fait le ménage » dans le grenier envahi par les pigeons et étudient une solution pour lutter contre la prolifération de ce volatile, certes sympathique, mais un peu envahissant.

Vous le voyez, l'équipe municipale attache une grande importance à la réhabilitation et à la valorisation du patrimoine. Au-delà des vieilles pierres qui témoignent de notre histoire, ce sont aussi des lieux de vie et d'animation de la commune qui contribuent à notre qualité de vie.

Bien à vous,
Alain Lamour

La basilique de Longpont retenue au loto du patrimoine



La basilique de Longpont fait partie des 121 projets retenus (sur 865 déposés) par le ministère de la Culture, la Mission Bern et la fondation du Patrimoine pour bénéficier du financement du Loto du patrimoine.

Un grand merci à la Société Historique de Longpont qui a porté le dossier.

Informations moustiques

Pourquoi cette prolifération ?

Les fortes précipitations du début du mois de mai ont fait sortir l'Orge de son lit pour s'étendre dans le parc, ce qui a permis d'éviter les inondations de particuliers. Mais cela a créé des zones d'eau stagnante qui, conjuguées à une forte chaleur, ont été propices au développement de moustiques. Depuis trois ans, biodiversité oblige, le syndicat de l'Orge, ne traite plus les larves de moustique. La disparition progressive de nombre des prédateurs du moustique (chauve-souris, grenouilles, hirondelles, martinets...) explique aussi sa prolifération qui touche toute l'Essonne.

Qui est responsable du traitement des moustiques ?

Les moustiques communs relèvent de la commune. En revanche, le moustique tigre — présent sur la commune comme dans le reste de l'Essonne — est géré par une cellule départementale comprenant l'ARS (Agence régionale de santé). Cette dernière déclenche un éventuel plan d'éradication.

Pourquoi la commune n'engage pas un plan d'éradication chimique ?

La commune va traiter les larves dans certains points de la ville, par exemple le point d'eau stagnante à côté de l'école Jean Ferrat, avec des **produits biologiques**, sans garantie de résultat. Au stade de prolifération où nous en sommes, l'éradication des moustiques nécessiterait des produits d'une telle toxicité qu'il faudrait que toutes les habitations soient fermées et qu'aucun animal domestique ne soit présent à l'extérieur. Les produits détruiraient toutes les espèces, y compris les prédateurs des moustiques, sans parler des abeilles. De tels produits ne sont utilisés qu'en cas de risque sanitaire grave et soumis à autorisation de la préfecture. Jusqu'à présent aucune commune de l'Essonne n'a engagé une telle action.

Comment éviter une nouvelle prolifération ?

Il faut favoriser le retour des prédateurs du moustique, en installant par exemple des nichoirs à oiseaux ou à chauve-souris. En attendant ce retour des prédateurs, la municipalité a pris contact avec l'Entente interdépartementale de Démoustication Méditerranée, qui traite le problème notamment en Camargue, pour examiner quelles bonnes pratiques pourraient être utilisées à Longpont.

Quelques conseils pour limiter le développement des moustiques

Comment les moustiques vivent-ils ?

Le moustique se développe en quatre étapes : **œuf, larve, nymphe et adulte**. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Pour éliminer les larves de moustiques

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- petits détritiques ;
- pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter ;
- encombrants ;
- déchets verts.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- gouttières ;
- regards ;
- caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- bidons d'eau ;
- citernes ;
- bassins.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- élaguer les arbres ;
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- entretenir votre jardin.

